

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21193 - 78ÈME ANNÉE

Après les barrages sur les principales routes de La Réunion, la campagne de mobilisation et d'explication atteint les centres commerciaux

Retraites : poursuite de la mobilisation dans l'unité syndicale

La mobilisation pour le retrait du projet de loi sur les retraites a connu ce 9 mars une troisième journée de mobilisation. Des militants de la CGTR ont manifesté devant une concession automobile appartenant au Groupe Bernard Hayot puis devant l'entrée d'un centre commercial Carrefour appartenant également à GBH. Cette action présage de la journée de mobilisation prévue ce samedi 11 mars à La Réunion, avec comme objectif de manifester devant les centres commerciaux de la grande distribution afin de sensibiliser largement l'opinion publique réunionnaise.

Après les barrages dressés sur d'importants axes routiers de La Réunion mardi et mercredi, la mobilisation des syndicats pour le retrait du projet de loi sur les retraites a connu une nouvelle forme d'action hier : distribution de tracts devant l'entrée d'un des plus grands centres commerciaux de La Réunion.

Des militants de l'Intersyndicale composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAI-PER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC étaient en effet hier matin devant l'entrée du Centre commercial Grand Nord à Sainte-Clotilde, où se situe un hypermarché Carrefour, propriété du Groupe Bernard Hayot (GBH).

La distribution de tracts était accompagnée d'un pique-nique déjeuner proposé devant l'entrée principale du centre commercial.

Auparavant, une action avait lieu devant une concession automobile de voitures de luxe appartenant également à GBH.

Créer un rapport de forces suffisant

Demain 11 mars, l'Intersyndicale prévoit de repro-

duire cette action à plus grande échelle dans des centres commerciaux de La Réunion. Cette mobilisation rappelle la nécessité de créer un rapport de forces suffisant pour que le gouvernement soit contraint de retirer son projet de loi sur les retraites qui a pour conséquence d'appauvrir les retraités et d'enrichir les banques et les assureurs.

Ce projet prévoit en effet le report de l'âge minimal légal de départ à la retraite à 64 ans, ainsi qu'un allongement à 43 ans de la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite pleine du régime général. Compte tenu du taux de chômage à La Réunion, ces 43 ans de durée de cotisation sont un objectif inatteignable pour une grande majorité des travailleurs réunionnais.

Dans ces conditions, les plus fortunés d'entre eux se tourneront vers des systèmes de capitalisation pour compléter une retraite du régime général insuffisante : placements financiers, acquisition d'un bien immobilier en contractant un crédit auprès d'une banque afin de bénéficier du produit des loyers notamment. Pour les autres, ce sera la condamnation à vie à un revenu insuffisant en raison du coût de la vie à La Réunion. Cette cherté est reconnue par l'État qui verse une prime de vie chère égale à 53 % du salaire à ses agents.

Les 4 sénateurs de La Réunion pour la retraite à 64 ans

C'est dans ce contexte que les quatre élus réunionnais au Sénat ont voté pour l'article 7 du projet de loi du gouvernement. Nassimah Dindar, Michel Denne-mont, Jean-Louis Lagourgue et Viviane Malet ont voté pour le report à 64 ans de l'âge minimal légal de départ à la retraite.

Avec la pénurie d'emploi à La Réunion, cette mesure

n'en créera pas un seul. Elle va pousser les travailleurs les plus âgés à rester en poste au détriment de l'embauche des jeunes. Rappelons qu'à La Réunion, plus de la moitié des jeunes de moins de 25

ans qui ont quitté l'école sont au chômage.

M.M.

Analyse de la visite d'Emmanuel Macron en Afrique par un compagnon de route de Paul Vergès au Parlement européen

« France-Afrique : l'arrogance ne paie plus », souligne Francis Wurtz

La visite en Afrique d'Emmanuel Macron, président de la République, a suscité de nombreux commentaires négatifs dans le continent. Francis Wurtz est un ancien député du PCF au Parlement européen et ancien responsable du département international de ce parti. Élu député au Parlement européen sur la même liste que Paul Vergès en 1979, il fut à Bruxelles et à Strasbourg un compagnon de route de Paul Vergès. Sur son blog, il a publié une intéressante analyse du séjour « au pas de charge » du président français en Afrique. En voici le contenu.

« Arrogant comme un Français en Afrique » : sous ce titre évocateur, un petit livre de l'éminent spécialiste français de l'Afrique, Antoine Glaser, retraçait il y a quelques années les attitudes suffisantes ou condescendantes, sinon grossièrement colonialistes, de « la France dirigeante » (de la sphère politique comme des milieux économiques), persuadée d'avoir « profondément marqué l'Afrique de son empreinte civilisatrice » et décidée à en récolter les dividendes. Aveuglées par leurs certitudes anachroniques, ces « élites » ont entraîné la France de déconvenues en déconvenues et alimenté le fameux « sentiment anti-français » dans l'ex-pré carré de la France en Afrique. À l'inverse, d'autres puissances, non lestées d'un passé colonial — en particulier la Chine et la Russie —, y renforcèrent sensiblement leur influence.

C'est, instruit de ce fiasco stratégique sur un continent qui représentera le quart de l'humanité en 2050, qu'Emmanuel Macron tenta dès son arrivée au pouvoir de se faire passer pour l'homme neuf par excellence puisqu'issu d'« une génération qui n'a jamais connu l'Afrique comme un continent colonisé ». La suite lui apprendra que le passé ne s'efface pas d'un trait de plume de la mémoire collective africaine, et ce d'autant moins que le fantôme de la « France-Afrique » fait des apparitions récurrentes : sur le plan militaire avec le bilan désastreux de l'opération Barkhane au Sahel ; sur le plan monétaire avec le

maintien très contesté du Franc CFA, fût-il réformé ; sur le plan politique avec le soutien de Paris à des Chefs d'Etat africains autocratiques, sans oublier l'effet-boomerang des discriminations subies par des Africains en France ou des politiques restrictives du gouvernement en matière d'octroi de visas aux Africains... En 2020, un sondage réalisé auprès des jeunes de plusieurs pays indiquait que 71 % des Gabonais, 68 % des Sénégalais, 60 % des Maliens et 58 % des Togolais interrogés avaient une mauvaise opinion de la France (1). D'une façon générale, dans l'Afrique mondialisée d'aujourd'hui, la France n'est, de toute façon, plus « chez elle ».

Lors de sa récente visite au pas de charge en Afrique (quatre pays en moins de cinq jours), le Président français avait donc à cœur de réaffirmer qu'« il n'y a plus de politique africaine de la France » ; que « l'Afrique n'est plus un pré carré » ; que Paris serait désormais « un interlocuteur neutre » ; que les effectifs français dans les bases militaires allaient être réduits, etc. conformément à sa recommandation solennelle, faite — à lui-même ? — la veille de son départ : à savoir que la France devait faire preuve d'une « profonde humilité face à ce qui se joue sur le continent africain » ! Sans doute avait-il à l'esprit les manifestations hostiles à la France, qui se multiplient de Bamako à Ouagadougou, de Bangui à Yaoundé, de N'Djamena à Dakar..., un peu trop vite attribuées aux seules pressions russes. En avant, donc, pour « un nouveau partenariat avec l'Afrique » : voilà pour le changement de posture. On attend à présent le changement de politique.

(1) Voir « l'Afrique et le sentiment antifrçais » de Fanny Pigeaud, dans « La France, une puissance contrariée » (La Découverte, 2021)

<https://franciswurtz.net/2023/03/09/france-afrique-larrogance-ne-paie-plus/>

Tous les sénateurs de La Réunion pour la retraite à 64 ans : illustration de l'ampleur de la crise

Les quatre élus réunionnais au Sénat ont voté à l'unanimité pour l'article 7 du projet de loi du gouvernement.

Ce mercredi 8 mars au soir, le Sénat examinait l'article 7 du projet de loi sur les retraites qui prévoit le report de l'âge légal minimal de départ à la retraite à 64 ans. Cette mesure va considérablement accentuer les difficultés des jeunes à avoir droit à un emploi. Elle aura plus d'impact à La Réunion qu'en France, car dans notre île plus de la moitié des jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui ont moins de 25 ans sont au chômage.

C'est dans ce contexte que les quatre élus réunionnais au Sénat ont voté pour l'article 7 du projet de loi du gouvernement. Nassimah Dindar, Michel Dennemont, Jean-Louis Lagourgue et Viviane Malet ont voté pour le report à 64 ans de l'âge minimal légal de départ à la retraite et donc pour l'aggravation du chômage des jeunes à La Réunion.

Au moment du vote, La Réunion venait de connaître pendant deux journées des barrages sur les principaux axes routiers. Organisés par l'Intersyndicale, ils ont permis de vérifier le bon accueil par la population de la mobilisation. Ces deux jours avaient été précédés par 5 journées d'actions marquées par d'importants défilés à Saint-Denis et à Saint-Pierre.

Mais à Paris, ces parlementaires ont suivi les instructions des directions parisiennes de leurs partis. Ils ont voté à l'unanimité pour une mesure massivement rejetée par la population réunionnaise, dont il est difficile d'ignorer qu'elle aura des répercussions plus négatives à La Réunion qu'en France.

Ceci illustre une nouvelle fois l'ampleur de la crise à La Réunion, elle concerne en effet toute la société. Le vote des 4 sénateurs est caractéristique de la crise du système politique dans notre île. Force est de constater que la seule élection des parlementaires au suffrage universel, les législatives, est marquée par le refus de la majorité des électeurs de prendre part au vote.

Le soutien unanime des représentants de La Réunion au Sénat pour la retraite à 64 ans ne va pas arranger la situation.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Mézami, rapèl anou in pé ! Lé pa si loin k'sa !

Lé pa si loin k'sa lo tan konsèye réjyonal — sou Paul Vergès konm prezidan — téi vé trape lotonomi énéjètik pou La Rényon. Li téi vé ni trape sa avèk bande sours l'énéjèji La Rényon. Solèye-li, lo van li, la mèr li, volkan li.

Nou la fine anparl sa é ni koné lété kékshoz vréman intéressan pou nou rényoné... Avèk lo tan nou nora fé lékonomi in milyar l'éro biensir so milyar-la nora rante dann noute lékonomi é konm dann tan-la nou téi vé rolanss lo dévlopman ékonomik La Rényon, sa noré ansèrv anou bien.

La trass lo plan énéjètik ni oi sa sou la form shof-l'o solèr, sou la form bande plak fotovolitaïk, épi toute sak i konsèrn solman ni koné ossi l'énéjèji géotèrmik in pé la torpiyé, parèye pou l'énéjèji la mèr.

Kissa la fé lo sal travaye-la ? Gouvèrnman La Franss sou Sarkozy, avèk l'EDF ; épi toute in bande konpliss. Mé si ni pé rèv in pé, ni pé dir dann dè zané nou nora trape nout lotonomi énéjètik... Konm la finission la novèl route litoral épi lo tram-train.

Kèl gashi mé zami ! Kèl kou d'manké !

Astèr mi antan parl koman ni sa sèrv lo sho noute shof-eau solèr pou fé pass sa dann lav-vèssèl épi dann lav-linj pou ékonomiz kouran ; Mi di pa i fo pa fé sa, mé pou mwin sa lé konm in panssman dsu in zanb de boi.

Yèrsoir dann télé, mwin la antande in gro mazistra apré anonss ni sava trape lotonomi énéjètik a 60 % alé oir nou l'avé pliss zanbission ke sa — nou téi vé in vé otonomi énéjètik total.

A bon antandèr, salu !

Justin